

deyer et en laissant dans l'ombre ce qui peut lui nuire. Voyons plutôt :

10. *Compton n'est pas le seul canton où l'on puisse prendre des terres.*

Rien de plus vrai. Mais ce n'est pas une raison pour refuser une juste demande et se mettre en contravention avec la loi et les règlements que le Commissaire est chargé spécialement de faire exécuter.

20. *On a réservé aux sociétés de Montréal 23,373 acres dans le comté de Compton.*

Cela n'a jamais été contesté. On a avancé que cette réserve est de qualité inférieure et desséchée sur une grande surface, ce qui est un obstacle à la colonisation. On a refusé les lots de bonne qualité ou possédant des pouvoirs d'eau, voilà le fait important et on y répond par un faux-fuyant.

30. *Il n'y a que huit lots concédés à des particuliers dans Marston et dix dans Ditchfield.*

Cette assertion nous surprend grandement. Il y a 66 lots dans la réserve demandée dans Marston; 25 ont été accordés. Il en restait donc 41, dont 8 appartiennent à des particuliers. Pourquoi a-t-on refusé les 33 autres? que prétend-on en faire?

40. *Les lots demandés avaient été donnés aux sociétés anglaises.*

C'est encore ici une grosse erreur ou peut-être quelque chose de moins avouable. Si le Département avait été plus désireux de dire toute la vérité pourquoi n'a-t-il pas publié la liste des lots réservés; nous l'aurions cru. Il ne l'a pas fait sans doute parce que ce n'aurait pas été à son avantage.

50. *Depuis quelques années, un grand nombre de lots sont rentrés dans le domaine public.*

C'est là une des rares vérités que contient le plaidoyer officiel; et encore n'est-ce pas toute la vérité. Dans certains comtés l'opinion s'est soulevée contre la spéculation, on a multiplié les pétitions pour faire disparaître cet état de chose et ce n'est qu'à force d'instance qu'on a pu obtenir justice. Le Commissaire ne pouvant faire autrement a été obligé d'agir bien à contre-cœur sans doute. Il semble réserver toute sa bienveillance pour les spéculateurs; s'il ne les encourage pas, il les laisse faire. Son dernier rapport le constate tout naïvement.

Dans quelques autres circonstances, il a exigé l'application de la loi, mais alors il n'avait pas à sauvegarder les intérêts des spéculateurs. Il avait affaire à de pauvres colons qui étaient obligés de défricher, de payer leurs patentes et de nourrir leurs familles avec le seul fruit de leur travail. L'argent disponible est rare dans une telle situation, il y avait des arrérages dans les versements, on les a dépossédés au plus vite.

60. *Il aurait fallu reprendre ces lots à des anglais pour les donner à des Zouaves Pontificaux.*

Voilà le plus beau morceau de l'espèce, l'Hon. Commissaire jette cet argument à la Gazette de Montréal pour la faire taire, pour la boucher. Ce bouchon est bien placé, du moins on le pense ainsi au Département de Terres. Mais nous espérons que la Gazette saura reconnaître cette tactique et la qualifier comme elle mérite.

"C'est, dit le *Nouveau-Monde*, une lâcheté inique et une tentative honteuse que de recourir à de pareils moyens pour pallier une cause désespérée et cacher les pratiques douteuses d'une administration....."

70. *Quelques-uns des ventes illégales ont été faites avant la nomination du Commissaire actuel, et il n'en est pas responsable.*

Si le Commissaire n'est pas responsable de ces ventes, il

l'est certainement de l'exécution du présent acte et on ne l'accuse que des fautes de son administration.

En terminant nous félicitons le *Nouveau-Monde* d'avoir si bien su prendre la défense de nos intérêts nationaux sans se laisser arrêter par la perspective des injures qu'on devait lui lancer et dont on ne s'est pas montré avare.

La *Minerve* mérite aussi notre sympathie pour la belle position qu'elle a prise dans ce débat, et cela d'autant plus qu'elle n'est pas coutumière du fait.

Sans examiner les motifs qui ont poussé la Gazette de Montréal à attaquer le Département des Terres, nous devons reconnaître qu'elle a bien servi la belle cause de la colonisation.

## CORRESPONDANCES

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur les deux correspondances suivantes :

### Les colons du Saguenay

M. le Rédacteur,

Je viens vous demander un petit espace dans les colonnes de votre intéressant journal pour attirer de nouveau l'attention de vos lecteurs sur les colons du Saguenay. Un cri de détresse s'est encore échappé de ce lieu si éprouvé depuis quelques années. La perspective du printemps prochain est des plus inquiétante; la récolte de l'automne dernier ne peut servir pour la semence, vu la détérioration que lui ont fait subir au temps de la moisson des pluies excessivement abondantes suivies de gelées hâtives. Dans un pays catholique comme le nôtre, où la charité s'exerce avec tant de générosité, laissera-t-on sans secours, dans le découragement, une population qui a montré jusqu'aujourd'hui un courage plus grand que ses épreuves? Dans un temps où tout le monde se plaint avec raison de l'émigration désastreuse des Canadiens vers les Etats-Unis, émigration qui dévore comme un chancre notre pauvre province, laissera-t-on ces braves colons prendre aussi, eux, le chemin de l'exil parce que des accidents indépendants de leur volonté les rendent incapables de subvenir aux besoins de leurs nombreuses familles? Enfin, dans un temps où l'on s'occupe partout de colonisation, aura-t-on les yeux et les oreilles fermés seulement sur l'immense territoire du Saguenay? Non, il n'en sera pas ainsi, nous avons trop fait jusqu'à présent pour l'abandonner. Nous sommes liés par le passé. Et puis, ce qu'il ne faut pas oublier, les colons actuels du Saguenay ne sont pas des étrangers. Si on se reporte par la pensée vers les années 1849 et 1850 on devra se rappeler que le principal courant d'émigration pour coloniser le Saguenay partait des beaux comtés de Kamouraska, l'Islet et Charlevoix.

Mais dans la circonstance actuelle, qui doit donner l'exemple? Naturellement c'est le gouvernement, car il s'agit ici d'une œuvre nationale, et dans la circonstance présente, lui seul peut faire ce que des centaines d'individus ne pourraient jamais réaliser. On lui a déjà indiqué les moyens à prendre pour arriver au but désiré. Ce serait d'abord un achat de grains de semence distribués aux plus nécessiteux. Secondement de faire commencer le plus à bonne heure possible, ce printemps, les travaux concernant la confection des chemins, et sur la plus grande étendue possible, afin de répandre l'argent un peu partout et faire naître l'espoir dans tous les cœurs. De cette façon le colon pourra se procurer les choses les plus indispensables et s'occuper à l'époque convenable de l'ensemencement de son champ. Ainsi nous conserverons notre population. Que le gouvernement prévienne le découragement en s'occupant de la chose sans délai.

On connaît les excellentes dispositions de nos ministres actuels à propos du Saguenay. Ces dispositions prouvent qu'ils comprennent le rôle important que cette colonie est appelée à jouer dans l'avenir si elle peut prendre racine et s'étendre sur ce vaste territoire qui se rattache à celui du St. Maurice. La réalisation du chemin de fer entre Québec au Lac St Jean sera